



Chères Dangéennes, chers Dangéens,

La situation et les directives sanitaires actuelles nous contraignent à annuler tout type de manifestation publique. C'est pourquoi, privée de la cérémonie des vœux du Maire, je souhaite m'adresser à vous, dans ce message, pour clarifier certains points au sujet des actions entreprises par le conseil municipal.

Depuis le début du mandat, la municipalité s'efforce, malgré le contexte contraint, **de mettre en œuvre le programme annoncé** et élaboré à partir des idées recueillies lors de la campagne électorale de 2020. Forts de vos encouragements et du soutien manifesté à l'occasion de nos réunions publiques, **nous restons fidèles à nos engagements avec la volonté de servir, le regard tourné vers l'avenir et les pieds bien ancrés dans la réalité. Je suis plus que jamais déterminée à œuvrer dans la transparence et l'honnêteté qui ont toujours guidé mon action et celle du conseil municipal.**

Grâce à notre programme et après un travail en concertation avec les services de l'État, notre commune a eu la chance, en décembre, d'être retenue pour faire partie du dispositif Petites Villes De Demain (PVD).

Ont également été retenues les communes de Lencloître et de La Roche Posay /Pleumartin.

Ce dispositif cible les collectivités de moins de 20000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions de centralité. C'est un programme d'appui qui rassemble au côté des services de l'État, un grand nombre de partenaires nationaux, départementaux et régionaux **pour augmenter nos chances de concrétiser nos projets.**

Notre projet de revitalisation du centre bourg, en matière d'amélioration du cadre de vie, d'accès aux services, à la santé, le long de la D910 **ainsi qu'une vision à plus long terme de l'évolution de notre commune s'inscrivent donc dans le cadre de ce contrat** qui durera six ans.

Il nous appartient, à présent, de concevoir notre projet de territoire. C'est un travail de longue haleine qui nécessitera une réflexion approfondie et la mobilisation de tous (État, département, région, agglomération, collectivité, habitants, associations, tous les acteurs économiques et sociaux, chambres consulaires...).

Concernant le dossier en cours : le transfert de la pharmacie BOUET sur la Place René Monory.

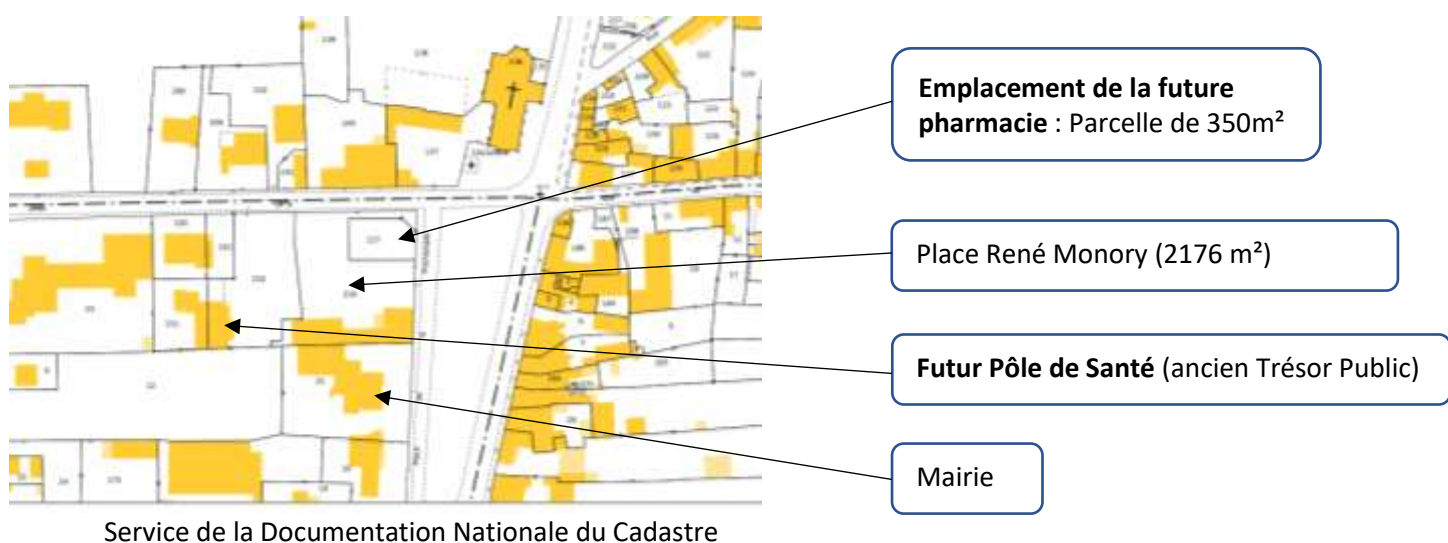
Un peu d'historique s'impose pour dissiper tout malentendu.

Depuis janvier 2020, la pharmacie BOUET a procédé au rachat de l'officine et de la clientèle de la pharmacie MÉCHAIN.

Or, depuis ce rachat, il est évident pour tous, que les locaux de la pharmacie BOUET ne sont plus adaptés par rapport au flux de la clientèle.

Voilà pourquoi, pour assurer une continuité d'offre de soins, une qualité de conseil et d'accueil, un service vital dont nous ne saurions nous passer, le conseil municipal a voté, à l'unanimité, la vente d'une parcelle de 350 m² sur la place René Monory d'une superficie totale de 2176 m².

Cette vente, au prix estimé par les services de l'État, permettra à Mr BOUET, pharmacien, d'y construire une nouvelle officine et de procéder ainsi au transfert de l'actuelle, située au 4 rue Saint Romain.



Quant à la pharmacie MÉCHAIN, ne répondait-elle pas à ces critères ? Et bien non ! Les apparences sont trompeuses et **on comprend pourquoi notre pharmacien n'envisage pas de se déplacer dans un local plus petit !**

A noter, qu'en cas de transfert d'une officine sur une même commune, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, ARS, impose une double condition tenant à la fois au quartier de départ et au quartier d'arrivée.

Il faut choisir un local situé au cœur d'une population à approvisionner. L'implantation doit répondre à des conditions de visibilité, d'accessibilité ainsi que d'un espace de vente suffisamment important permettant la présence d'un espace de vaccination, d'un espace d'entretien individuel et d'une cabine d'orthopédie.

D'aucuns diront que les habitants sont mis devant le fait accompli. Certes, tout comme le conseil municipal **qui se doit de réagir, être force de propositions pour ne pas perdre l'unique pharmacie de la commune.**

La santé est une de nos préoccupations majeures et une mission régalienne de notre République.

Par ailleurs, gageons que ce nouvel édifice s'intégrera harmonieusement dans l'environnement architectural, qu'il répondra aux normes d'une urbanisation de qualité, **atout supplémentaire pour renforcer l'attractivité de notre ville.**

Outre l'absolue nécessité de conserver une pharmacie au cœur du bourg afin de maintenir et de développer son dynamisme et son attractivité, **le choix de cet emplacement confirme la cohérence de la création de notre futur Pôle de Santé.**

Celui-ci se tiendra, à proximité, dans les locaux réhabilités de l'ancien bâtiment du Trésor Public.

Une offre de services **soutenue et vivement recommandée par le dispositif Petites Villes De Demain** qui aura vocation à s'enrichir avec l'élaboration du projet de notre territoire.

Chers concitoyens, sachez que nous sommes bien conscients que la construction de cette nouvelle pharmacie suscite **un débat légitime qui porte sur plusieurs points essentiels** que sont le choix du lieu de son implantation (dont nous venons de parler), **mais aussi celui de la restructuration du centre bourg et de la mobilité au sein du cœur de ville.**

Autres points importants qui font l'objet d'une réflexion approfondie à laquelle vous serez, vous aussi, associés en concertation avec des services compétents d'urbanisme et de sécurité routière afin de réguler les flux du transport en centre bourg. Problématique qui, par ailleurs, reste d'actualité avec ou sans pharmacie sur la place René Monory.

Ces explications données, je voudrais revenir avant de conclure sur certains propos tenus dans la commune.

Comme cité précédemment, je mets un point d'honneur avec le conseil municipal à œuvrer dans la transparence et l'honnêteté.

Je découvre avec plaisir que le **PLU (Plan Local d'Urbanisme)** est devenu pour certains y compris des personnes ne résidant pas sur la commune, un livre de chevet.

Ainsi, d'après certains esprits éclairés nous aurions pléthore de terrains à proposer, avec bien entendu tous les critères requis, pour l'implantation de la nouvelle pharmacie. La réalité est hélas bien différente ! J'invite donc ces personnes à partager, avec nous, le fruit de leur lecture pour échanger ensemble **sur les normes en vigueur en 2021.**

Enfin, à ceux qui s'insurgent contre la suppression **de toutes les places du parking sur la place René Monory, je les espère rassurés car des emplacements seront bien conservés ainsi que notre marché, symbole de la vitalité d'un cœur de ville.**

Néanmoins, je tiens à rappeler qu'à l'heure actuelle, ce lieu n'est pas un parking. Le stationnement y est autorisé mais cette place a essentiellement vocation à accueillir notre marché.

Le conseil municipal **comprend et partage les inquiétudes relatives au flux de circulation** à certaines heures de la journée. **Cependant, force est de constater que la capacité de stationnement de la commune n'est pas utilisée à bon escient.** Ainsi, « aux heures dites de pointe » le parking de la salle des fêtes est presque toujours vide !



Pour conclure, chers administrés, je veux ajouter que **notre seule ambition est de servir la commune, saisir les leviers de réussite qui s'offrent à nous pour dessiner de nouvelles perspectives pour demain au sein d'une ville et d'un territoire dynamiques, respectueux et solidaires.**

Nous avons bien conscience que rien n'est parfait, que des améliorations doivent sans cesse être apportées dans tous les domaines de la vie communale et, croyez-moi, nous y travaillons d'arrache-pied. **Le conseil municipal assume ses valeurs avec envie et détermination.**

Nous croyons en la Persévérance. C'est ce qui rend l'impossible possible, le possible probable et le probable réalisé.

Bien à vous.

La Municipalité et Nathalie MARQUES-NAULEAU